

AVIS DE COURSE

LES DAMES À LA BARRE

Grade : 5C

Samedi 10 & dimanche 11 juin 2023

Lieu : Marseille

Autorité Organisatrice : **UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE**
34 bd Charles Livon 13007 MARSEILLE

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discréction du jury, être inférieure à une disqualification.

0. PRÉAMBULE :

Prévention des violences et incivilités :

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échange et de partage ouvert et accessible à toutes et à tous.

À ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1. RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 Les règles de jauge OSIRIS en vigueur.

2. PUBLICITÉ [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à :
 - 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation ou équivalent :
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240,
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
La VHF (fixe ou portable) est obligatoire.

3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable (HN) **avec obligatoirement au minimum une dame à la barre tout au long de la régate.**

Les équipages 100% féminins sont les bienvenus ; les J70 de la Ligue Sud sont disponibles (600€ TTC les 2 jours & caution de 1000€). S'il y a plus de 5 bateaux ils seront classés dans un groupe monotype distinct, sinon ils seront interclassés avec les autres Osiris.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur :
<https://www.unm1882.fr/regates>

Pour valider votre inscription vous devrez vous acquitter des frais d'inscription requis

- En effectuant un virement bancaire en indiquant, lors du virement, le nom et le numéro de voile du bateau ; tous les frais bancaires restant à la charge du donneur d'ordre. IBAN de l'UNM : FR76 3007 7049 0122 1386 0020 042
- En réglant en ligne sur le site du club à la rubrique boutique :
<https://www.unm1882.fr/shop> en indiquant le nom et le numéro de voile du bateau.
- En envoyant un chèque à l'ordre de l'UNM en indiquant au dos le nom du bateau et le numéro de voile à l'adresse suivante :
- UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE – 34 bd Charles Livon – 13007 MARSEILLE

Le dossier d'inscription complet doit parvenir à l'UNM au plus tard le jeudi 1^{er} juin 2023 à 17h.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription, ou nous faire parvenir par mail (secretariat@unm1882.fr) :

- leur licence Club FFVoile valide
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge ou de conformité (à défaut le coefficient sera pris dans la table Osiris sans recours possible).

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription ou nous faire parvenir par mail (secretariat@unm1882.fr) :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité (à défaut le coefficient sera pris dans la table Osiris sans recours possible),
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 140 € par bateau.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription

- **Plus aucune inscription ne sera possible après le mercredi 07 juin 2023 à 17 h.**
- Confirmation le vendredi 09 juin de 10 à 17 heures. Un seul représentant par bateau sera accepté lors de la confirmation des inscriptions.
- Aucune confirmation le samedi 10 juin 2023.

5.2 Festivités

- Samedi 10 juin de 18 à 19h : « Happy hour ».
- Dimanche 11 juin 2023 : remise des prix à 18h.

5.3 **Jauge et contrôles** : Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant toute la durée de l'épreuve.

5.4 **Jours de course :**

Samedi 10 juin 2023	Briefing skippers à 9h30 & par VHF ; Signal d'avertissement à 11h00
Dimanche 11 juin 2023	Briefing skippers à 9h30 & par VHF ; Signal d'avertissement à 11h00

5.5 **Dernier jour de la régate :**

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées à l'UNM selon la Prescription Fédérale.

Les annexes aux instructions de course seront remises à la confirmation des inscriptions le vendredi 09 juin 2023 entre 10 et 17 heures.

Le tableau officiel sera totalement dématérialisé. Les annonces officielles seront faites par le biais de l'application « Telegram ». Intégrer le groupe « Tableau Officiel Dames à la barre » pour recevoir toutes les annonces officielles.

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : côtiers ou construits type banane.

7.2 L'emplacement de la zone de course est la Rade Nord de Marseille :

8. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

Quand 4 courses ou plus ont été validées le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

10. PLACE AU PORT

Les bateaux qui en font la demande lors de leur inscription pourront être hébergés gratuitement par l'UNM du vendredi 09 au lundi 12 juin dans la limite des places disponibles. Dans ce cas, prendre contact au préalable et le plus tôt possible avec le secrétariat de l'UNM par e-mail à secretariat@unm1882.fr

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

La VHF est obligatoire ; il est recommandé de veiller le **canal 69 de l'organisation** et le **canal 16 en double veille** lors des parcours de ralliements.

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}

14. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat de l'UNM par e-mail à secretariat@unm1882.fr

16. ÉVACUATION DES DÉTRITUS [DP]

Aucun détritus ne doit être jeté par-dessus bord ; ils doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage et jetés dans les conteneurs prévus à cet effet.

<https://www.kerkenniens.com/duree-de-biodegradation-des-dechets-en-mer/>

